

119. Arrêté du 30 mai 1871 autorisant une émission de traites de la somme de 49, 538 fr. 06 c. en remboursement des avances faites au service *Marine* pendant le mois d'avril 1871..... 98
120. Décision du 31 mai 1871 portant remise du commandement des Etablissements français de l'Océanie par M. le capitaine de vaisseau de Jouslard à M. Girard, commissaire de marine..... 99
- 121 à 125. Nominations, mutations, etc. .... 99
- 

**N° 109. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE** du 23 décembre 1870 (1<sup>re</sup> direction) portant invitation de substituer le mot national à celui d'impérial sur les établissements de la Marine.

Bordeaux, le 23 décembre 1870.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que, sur l'avis du gouvernement, j'ai décidé que le mot *national* serait substitué à celui d'*impérial* dans les inscriptions à mettre sur les bâtiments des arsenaux et établissements de la marine.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre

*Le Contre-Amiral, chef du cabinet,*

Signé : A. ROUSSIN.

---

**N° 110. — ORDONNANCE** du 4<sup>er</sup> mai 1871 portant remplacement du chef et du président du conseil du district de Papetoai.

Nous, POMARE IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance en date du 21 août 1866 concernant Manea, chef de Papetoai (Moorea), par laquelle ce chef est suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre, et remplacé provisoirement par Maihau a Haamaino ;

Vu l'absence de Tahiti depuis plus de deux ans dudit Manea,

ORDONNONS :

Manea est révoqué de ses fonctions.

La femme Tauraa a Manea, dite Maruraj v., est nommée chefesse du district de Papetoai, en remplacement de Manea.

Son mari Marurai est nommé président du conseil de Papetoai, en remplacement de Maihau a Haamaino.

La présente ordonnance sera enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 4<sup>er</sup> mai 1871.

Signé : DE JOUSLARD.

Signé : POMARE.

---